

**Assemblée générale**

Distr. générale  
5 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001\***

**Titre I**  
**Politique, direction et coordination d'ensemble**

**Chapitre premier**  
**Politique, direction et coordination d'ensemble**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	3
A. Organes directeurs .....	6
1. Assemblée générale .....	9
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) .....	11
3. Comité des contributions .....	14
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat) .....	15
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse) .....	18
6. Comité du programme et de la coordination .....	20

---

\* Le présent document contient le chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

B.	Direction exécutive et administration .....	21
1.	Le Secrétaire général .....	24
2.	Cabinet du Secrétaire général .....	25
3.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève .....	29
4.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne .....	32
5.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi .....	35
6.	Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba .....	37

# Titre I

## Politique, direction et coordination d'ensemble

### Chapitre premier

#### Politique, direction et coordination d'ensemble

##### Vue d'ensemble

- 1.1 Des ressources sont demandées dans la partie A du chapitre premier pour l'Assemblée générale, y compris les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses relatives au Président et les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chaque État Membre classé dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et de la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
- 1.2 Dans la partie B du chapitre premier, des ressources sont également demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son cabinet, et les bureaux des Directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba. Les activités à financer au titre de la partie B ne sont pas encore programmées.

Tableau 1.1

#### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Organes directeurs	15 455,7	15 884,7 <sup>a</sup>	2 437,4	15,3	18 322,1	1 420,8	19 742,9
B. Direction exécutive et administration	21 680,0	26 065,5	1 502,8	5,7	27 568,3	1 347,1	28 915,4
<b>Total</b>	<b>37 135,7</b>	<b>41 950,2</b>	<b>3 940,2</b>	<b>9,3</b>	<b>45 890,4</b>	<b>2 767,9</b>	<b>48 658,3</b>

<sup>a</sup> Compte tenu d'un transfert de ressources d'un montant de 609 000 dollars au titre du Président de l'Assemblée générale, en provenance du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence).

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	2 628,0	2 629,2	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	2 894,1
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	306,5	259,1	Ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique	259,4
	1 228,4	600,0	Opérations de maintien de la paix	720,9
	–	85,0	Activités de fond	–
			b) Activités de fond :	
			Remboursement par des fonds d'affectation spéciale du coût de la vérification externe des comptes	242,3
	225,5	225,5	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	–
	224,1	–	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	–
	–	30,0	Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	–
	–	18,1	Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	–
	350,4	228,1		
			c) Activités opérationnelles	
	2 154,3	1 994,7	Missions de maintien de la paix	1 809,9
	3 447,4	3 890,7	Autres programmes des Nations Unies et organismes apparentés	4 480,7
<b>Total</b>	<b>10 564,6</b>	<b>9 960,4</b>		<b>10 407,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>47 700,3</b>	<b>51 910,6</b>		<b>59 065,6</b>

Tableau 1.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	20 443,9	24 217,4	800,0	3,3	25 017,4	1 264,0	26 281,4
Autres dépenses de personnel	3 126,7	1 508,1	257,4	17,0	1 765,5	83,8	1 849,3
Émoluments de non- fonctionnaires	318,7	327,2	—	—	327,2	9,8	337,0
Consultants et experts	184,7	449,8	(67,6)	(15,0)	382,2	18,5	400,7
Voyages	5 782,5	7 095,5	790,6	11,1	7 886,1	881,8	8 767,9
Services contractuels	3 297,4	3 105,6	417,3	13,4	3 522,9	171,2	3 694,1
Frais généraux de fonctionnement	523,9	815,6	(31,7)	(3,8)	783,9	37,2	821,1
Dépenses de représentation	173,4	305,6	68,4	22,3	374,0	18,1	392,1
Fournitures et accessoires	66,2	84,7	28,1	33,1	112,8	5,6	118,4
Mobilier et matériel	47,4	180,1	136,7	75,9	316,8	15,4	332,2
Subventions et contributions	3 170,9	3 860,6	1 541,0	39,9	5 401,6	262,5	5 664,1
<b>Total</b>	<b>37 135,7</b>	<b>41 950,2</b>	<b>3 940,2</b>	<b>9,3</b>	<b>45 890,4</b>	<b>2 767,9</b>	<b>48 658,3</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1996-1997	1998-1999	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif	Montant estimatif
Postes	1 631,8	714,0	834,9
Autres dépenses de personnel	390,8	447,2	216,0
Voyages	91,4	34,0	—
Services contractuels	6 133,7	6 379,0	6 792,3
Frais généraux de fonctionnement	49,0	1,0	—
Fournitures et accessoires	0,8	—	—
Dépenses diverses	2 267,1	2 385,2	2 564,1
<b>Total</b>	<b>10 564,6</b>	<b>9 960,4</b>	<b>10 407,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>47 700,3</b>	<b>51 910,6</b>	<b>59 065,6</b>

Tableau 1.3

**Postes nécessaires**
*Programme : Politique, direction et coordination d'ensemble*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
Vice-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
SGA	2	2	–	–	–	–	2	2
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	7	7	–	–	1	1	8	8
D-1	10	10	–	–	–	–	10	10
P-5	13	15	–	–	1	1	14	16
P-4/3	19	21	–	–	–	–	19	21
P-2/1	4	3	–	–	–	–	4	3
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>60</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>59</b>	<b>62</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	10	10	–	–	–	–	10	10
Autres classes	63	63	–	–	2	2	65	65
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>75</b>	<b>75</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	1	2	–	–	–	–	1	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>131</b>	<b>135</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>135</b>	<b>139</b>

## A. Organes directeurs

- 1.3 La présente section traite des dépenses afférentes à l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des contributions, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, à la participation de l'ONU au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Comité du programme et de la coordination. Le montant total des ressources demandées s'élève à 18 322 100 dollars, dont 2 133 500 dollars au titre de l'Assemblée générale, comprenant les ressources au titre des dépenses relatives au Président de l'Assemblée générale; 4 917 500 dollars au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de son secrétariat; 397 800 dollars au titre du Comité des contributions; 4 490 800 dollars au titre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de son secrétariat; 5 562 800 dollars au titre de la participation de l'ONU aux dépenses d'administration du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; et 819 700 dollars au titre du Comité du programme et de la coordination.
- 1.4 Les fonds extrabudgétaires de 10 407 300 dollars demandés au présent chapitre devraient permettre de couvrir les frais de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes comme il est indiqué au paragraphe 1.26 ci-après (6 906 300 dollars); la participation de l'ONU aux dépenses relatives aux programmes extrabudgétaires du secrétariat central du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2 564 100 dollars); les frais de personnel des activités du Cabinet du Secrétaire général dans le domaine du maintien de la paix (720 900 dollars); et les dépenses afférentes au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) à l'appui des activités extrabudgétaires de l'Office des Nations Unies à Genève (216 000 dollars).

Tableau 1.4

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
1. Assemblée générale	3 841,6	1 968,5	165,0	8,3	2 133,5	103,6	2 237,1
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	3 312,3	4 741,8	175,7	3,7	4 917,5	762,6	5 680,1
3. Comité des contributions	343,8	455,3	(57,5)	(12,6)	397,8	19,3	417,1
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	3 965,5	3 890,5	600,3	15,4	4 490,8	225,1	4 715,9
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	3 249,4	4 008,9	1 553,9	38,7	5 562,8	270,3	5 833,1
6. Comité du programme et de la coordination	743,1	819,7	–	–	819,7	39,9	859,6
<b>Total</b>	<b>15 455,7</b>	<b>15 884,7</b>	<b>2 437,4</b>	<b>15,3</b>	<b>18 322,1</b>	<b>1 420,8</b>	<b>19 742,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	2 303,3	2 414,2	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	2 678,1
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	306,5	259,1	Ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique	259,4
	523,2	–	Opérations de maintien de la paix	–
	–	85,0	Activités de fond	–
			b) Activités de fond	
			Remboursement par des fonds d'affectation spéciale du coût de la vérification externe des comptes	242,3
	225,5	225,5		
			c) Activités opérationnelles	
	2 154,3	1 994,7	Missions de maintien de la paix	1 809,9
			Autres programmes des Nations Unies et organismes apparentés	
	3 447,4	3 890,7		4 480,7
<b>Total</b>	<b>8 960,2</b>	<b>8 869,2</b>		<b>9 470,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>24 415,9</b>	<b>24 753,9</b>		<b>29 213,3</b>

Tableau 1.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			

Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Postes	2 118,9	2 876,5	191,5	6,6	3 068,0	187,2	3 255,2
Autres dépenses de personnel	2 526,8	534,1	(209,9)	(39,2)	324,2	15,7	339,9
Émoluments de non-fonctionnaires	318,7	327,2	–	–	327,2	9,8	337,0
Voyages	3 977,6	5 090,8	445,8	8,7	5 536,6	767,6	6 304,2
Services contractuels	3 270,2	3 069,8	408,4	13,3	3 478,2	169,0	3 647,2
Frais généraux de fonctionnement	54,5	67,5	6,9	10,2	74,4	3,6	78,0
Dépenses de représentation	8,0	33,2	66,8	201,2	100,0	4,8	104,8
Fournitures et accessoires	1,0	3,3	–	–	3,3	0,2	3,5
Mobilier et matériel	9,1	21,7	(13,1)	(60,3)	8,6	0,4	9,0
Subventions et contributions	3 170,9	3 860,6	1 541,0	39,9	5 401,6	262,5	5 664,1
<b>Total</b>	<b>15 455,7</b>	<b>15 884,7</b>	<b>2 437,4</b>	<b>15,3</b>	<b>18 322,1</b>	<b>1 420,8</b>	<b>19 742,9</b>

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	759,6	114,0	Postes	114,0
	6 133,7	6 370,0	Services contractuels	6 792,3
	49,0	–	Frais généraux de fonctionnement	–
	0,8	–	Fournitures et accessoires	–
	–	–	Mobilier et matériel	–
	2 017,1	2 385,2	Dépenses diverses	2 564,1
<b>Total</b>	<b>8 960,2</b>	<b>8 869,2</b>		<b>9 470,4</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>24 415,9</b>	<b>24 753,9</b>		<b>29 213,3</b>

Tableau 1.6

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Organes directeurs*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	2	3	–	–	–	–	2	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	1	1	9	9
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>18</b>

**1. Assemblée générale**

- 1.5 Les ressources prévues à cette rubrique, soit 2 133 500 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses relatives au Président de l'Assemblée générale (609 000 dollars) et les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée (1 524 500 dollars). L'accroissement net des ressources de 165 000 dollars est exclusivement imputable aux frais de voyage de représentants des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés aux sessions extraordinaires de l'Assemblée, et est partiellement compensé par l'application d'un coefficient d'actualisation, d'environ 25 %, au total des estimations de frais de voyage faites à partir des taux de participation à des sessions ordinaires et extraordinaires antérieures de l'Assemblée.
- 1.6 Pour l'exercice biennal 2000-2001, les ressources prévues pour couvrir certaines dépenses directes liées au Président de l'Assemblée générale, qui étaient précédemment inscrites au titre du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, figurent à présent dans le présent chapitre. Les ressources demandées pour le Président, détaillées aux paragraphes ci-après doivent permettre de couvrir les dépenses relatives au Président qui seront engagées à l'occasion de la reprise de la cinquante-quatrième session, de la cinquante-cinquième session ordinaire et de sa reprise et de la cinquante-sixième session ordinaire. Les augmentations et diminutions proposées au titre des divers objets de dépense tiennent compte des données d'expérience de 1998 en ce qui concerne les fonds à allouer pour le Président de l'Assemblée générale. Les fonds seront mis à la disposition des présidents de l'Assemblée conformément aux dispositions de la résolution 53/214 en date du 18 décembre 1998, pour l'exécution de fonctions officielles.

Tableau 1.7

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Autres dépenses de personnel	2 514,2	492,5	(203,5)	(41,3)	289,0	14,0	303,0
Voyages	1 179,4	1 432,4	292,1	20,3	1 724,5	83,8	1 808,3
Services contractuels	140,0	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	10,4	9,6	92,3	20,0	1,0	21,0
Dépenses de représentation	8,0	33,2	66,8	201,2	100,0	4,8	104,8
<b>Total</b>	<b>3 841,6</b>	<b>1 968,5</b>	<b>165,0</b>	<b>8,3</b>	<b>2 133,5</b>	<b>103,6</b>	<b>2 237,1</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

- 1.7 Les ressources demandées, d'un montant de 289 000 dollars, doivent permettre de rémunérer le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (263 400 dollars) et les heures supplémentaires (25 600 dollars) pour venir en appui au Président de l'Assemblée générale. Elles permettront de rémunérer du personnel temporaire (l'équivalent de deux ou trois secrétaires supplémentaires pour une période de 12 mois par an) ainsi que les heures supplémentaires y afférentes.

*Voyages*

- 1.8 Le montant total de 1 724 500 dollars prévu à cette rubrique correspond aux ressources à prévoir pour le Président des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale (200 000 dollars); et aux frais de voyage de représentants des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des sessions de l'Assemblée (1 524 500 dollars).
- 1.9 Conformément aux résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 19 décembre 1986, respectivement, les 48 États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont droit chacun au paiement par l'Organisation des frais de voyage d'un maximum de cinq représentants à l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée – mais non au versement d'indemnités de subsistance – ainsi que d'un représentant ou d'un représentant suppléant à l'occasion des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. Le montant de 1 524 500 dollars demandé pour l'exercice biennal 2000-2001 devrait permettre de financer les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants d'États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée. Des ressources sont également demandées au titre des frais de voyage d'un représentant de chacun de ces États Membres à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, en application de la résolution 50/161 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1995; de la session extraordinaire de l'Assemblée convoquée pour mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants, comme suite à la résolution 51/186 en date du 16 décembre 1996; de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à l'application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action, autorisée dans la résolution 52/231 en date du 4 juin 1998; et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, conformément à la résolution 53/180 en date du 15 décembre 1998.
- 1.10 L'accroissement des ressources de 292 100 dollars correspond aux frais de voyage de représentants à l'occasion de l'Assemblée générale (165 000 dollars) et au transfert de ressources au titre des autres dépenses de personnel (127 100 dollars) pour couvrir les frais de voyage supplémentaires du Président de l'Assemblée.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.11 Les ressources prévues de 20 000 dollars devraient permettre de financer des services divers, dont pourrait avoir besoin le Président des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale.

*Dépenses de représentation*

- 1.12 D'après l'expérience de 1998, on estime qu'un montant de 100 000 dollars sera nécessaire à cette rubrique. Le montant demandé servirait à financer les réceptions officielles que le Président pourrait donner à l'occasion de l'ouverture et de la clôture de la session de l'Assemblée générale et à l'occasion de visites de dignitaires pendant le débat général ou à d'autres occasions pendant la durée de son mandat.

**2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(et son secrétariat)**

- 1.13 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est composé de 16 membres nommés à titre individuel par l'Assemblée. Ses fonctions et responsabilités ainsi que sa composition sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 155, 156 et 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Les ressources budgétaires prévues à cette rubrique sont destinées à financer le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance au Président et aux membres du Comité lorsqu'ils assistent aux sessions de celui-ci, conformément aux dispositions des résolutions 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, 32/198 du 22 décembre 1977, 41/176 du 5 décembre 1986, 42/414 et 42/225 (sect. VI) du 22 décembre 1987, et 47/219 A (sect. XV) du 23 décembre 1992 de l'Assemblée. Les conditions d'emploi et la rémunération du Président du Comité consultatif ont été déterminées conformément aux résolutions 35/221, 40/256 et 45/249 de l'Assemblée, en date, respectivement, du 17 décembre 1980, du 18 décembre 1985 et du 21 décembre 1990, et les cotisations correspondantes versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies l'ont été conformément à la résolution 37/131 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1982. Les ressources demandées doivent aussi permettre de financer les traitements dus au personnel du secrétariat du Comité consultatif et les dépenses communes de personnel y afférentes, ainsi que d'autres dépenses d'appui, dont les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel affecté au service des réunions du Comité qui se tiennent en dehors du Siège.

Tableau 1.8

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 372,0	2 147,3	–	–	2 147,3	135,5	2 282,8
Autres dépenses de personnel	0,9	14,9	(6,4)	(42,9)	8,5	0,4	8,9
Émoluments de non- fonctionnaires	318,7	327,2	–	–	327,2	9,8	337,0
Voyages	1 604,9	2 217,2	189,6	8,5	2 406,8	615,5	3 022,3
Frais généraux de fonctionnement	10,7	14,7	7,0	47,6	21,7	1,0	22,7
Fournitures et accessoires	1,0	3,3	–	–	3,3	0,2	3,5
Mobilier et matériel	4,1	17,2	(14,5)	(84,3)	2,7	0,2	2,9
<b>Total</b>	<b>3 312,3</b>	<b>4 741,8</b>	<b>175,7</b>	<b>3,7</b>	<b>4 917,5</b>	<b>762,6</b>	<b>5 680,1</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
	150,7	–	a) Services d'appui à :	–
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	523,2	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	Opérations de maintien de la paix	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>673,9</b>	<b>–</b>		<b>–</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 986,2</b>	<b>4 741,8</b>		<b>5 680,1</b>

Tableau 1.9

**Postes nécessaires**
*Unité administrative : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(et son secrétariat)*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Postes*

- 1.14 Les ressources demandées à cette rubrique (2 147 300 dollars) doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 1.9 ci-dessus, ce qui correspond au maintien, pour l'exercice biennal 2000-2001, de la structure actuelle des effectifs du secrétariat du Comité consultatif.

#### *Autres dépenses de personnel*

- 1.15 Le montant de 8 500 dollars demandé au titre des heures supplémentaires doit permettre d'engager le personnel d'appui nécessaire pendant les périodes de pointe des réunions du Comité.

#### *Émoluments de non-fonctionnaires*

- 1.16 Un montant de 327 200 dollars est prévu au titre des émoluments (271 400 dollars) du Président du Comité consultatif et au titre de sa participation à la Caisse des pensions (55 800 dollars). Ces montants ont été déterminés compte tenu des résolutions pertinentes et procédures connexes mentionnées plus haut.

#### *Voyages*

- 1.17 Le montant de 2 406 800 dollars prévu à cette rubrique se répartit de la façon suivante :
- a) Un montant de 2 276 200 dollars au titre des frais de voyage des membres. Pour déterminer ce montant, on est parti de l'hypothèse qu'au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Comité tiendrait 6 sessions d'une durée totale de 70 semaines (33 en 2000 et 37 en 2001), dont 66 semaines au Siège et 4 semaines (3 en 2000 et 1 en 2001) en dehors du Siège. On est également parti de l'hypothèse que 13 membres, qui ne sont pas en poste à New York, ont droit au paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance. Les prévisions du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 à ce titre étaient fondées sur l'hypothèse que 12 membres auraient droit au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance. Les ressources effectivement nécessaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001 dépendront toutefois du programme de travail détaillé de l'exercice qui, lui, sera fonction des besoins de l'Assemblée générale et des autres organes délibérants, ainsi que du nombre effectif de membres qui ne sont pas en poste à New York;
  - b) Conformément aux dispositions de la résolution 47/219 A (sect. XV) de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1992, un montant de 80 400 dollars est également prévu pour le remboursement des frais de voyage par avion auquel ont droit les conjoints des 13 membres susmentionnés du Comité consultatif lorsque celui-ci s'est réuni pendant au moins six mois au cours de l'année précédente;
  - c) Un montant de 50 200 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assureront le secrétariat du Comité consultatif pendant les sessions qu'il tiendra hors Siège.

#### *Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires*

- 1.18 Les ressources prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (21 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'entretien de 11 ordinateurs individuels. Le montant prévu au titre des fournitures et accessoires (3 300 dollars) permettra de financer l'achat de fournitures informatiques.

#### *Mobilier et matériel*

- 1.19 Un montant de 2 700 dollars est prévu pour remplacer six imprimantes individuelles à laser devenues obsolètes. Les imprimantes Laserjet III actuellement utilisées auront plus de cinq ans d'âge au moment où elles seront remplacées.

### 3. Comité des contributions

- 1.20 Le Comité des contributions est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 18 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions, sa nature, sa composition et la durée du mandat de ses membres sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 158, 159 et 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le Comité conseille l'Assemblée sur la répartition des dépenses de l'Organisation entre ses membres, visée au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Il conseille également l'Assemblée sur la quote-part des dépenses que doivent assumer les nouveaux États Membres, les demandes de révision des quotes-parts formulées par les États Membres et les mesures à prendre en ce qui concerne l'application de l'Article 19 de la Charte.

Tableau 1.10

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	343,8	455,3	(57,5)	(12,6)	397,8	19,3	417,1
<b>Total</b>	<b>343,8</b>	<b>455,3</b>	<b>(57,5)</b>	<b>(12,6)</b>	<b>397,8</b>	<b>19,3</b>	<b>417,1</b>

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### Voyages

- 1.21 Les ressources prévues (397 800 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres participant aux sessions du Comité ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président pour une période de quatre semaines au cours de chacune des sessions de l'Assemblée générale. On prévoit que le Comité se réunira pendant quatre semaines en 2000 et pendant trois semaines en 2001. Les ressources effectivement nécessaires dépendront des modifications qui pourront être apportées à la composition du Comité et à la durée de ses sessions. La réduction nette du montant des ressources, soit 57 500 dollars, résulte du non-renouvellement des ressources prévues pour l'organisation de la session extraordinaire du Comité en 1999, et est annulée en partie par une légère augmentation des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance afférents aux 14 membres du Comité qui y ont droit.

### 4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

- 1.22 Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, qui a été créé par la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, est composé des vérificateurs généraux des comptes (ou fonctionnaires de titre équivalent) de trois États Membres, nommés par l'Assemblée générale, sous réserve des conditions énoncées dans les articles 12.1 à 12.3 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. Il vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification pertinents à l'Assemblée pour examen. Pour l'essentiel, le mandat du Comité est défini dans les articles 12.4 à 12.12 du Règlement financier et il est exposé de façon plus détaillée dans une annexe audit règlement. Le Comité des commissaires aux comptes, outre qu'il exprime une opinion sur les états financiers, est tenu de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion de l'ONU.

- 1.23 La coordination avec les autres activités de vérification des comptes dans le cadre du système des Nations Unies est assurée par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, qui a été créé par la résolution 1438 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959, et qui est composé de membres du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des vérificateurs externes des comptes nommés par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique.
- 1.24 Le secrétariat du Comité fournit un appui technique et administratif au Comité, à son comité des opérations de vérification des comptes ainsi qu'au Groupe de vérificateurs externes des comptes et à son groupe technique. Il effectue notamment des travaux de recherche et analyse les documents se rapportant à leurs activités. Par ailleurs, le secrétariat du Comité prend les dispositions voulues pour organiser chaque année les deux sessions du Comité, une session du Groupe de vérificateurs externes et une de son groupe technique; il rédige les documents de travail et les rapports nécessaires pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions; établit les compte rendus analytiques des séances du Comité, du Groupe de vérificateurs externes, de son groupe technique et du Comité des opérations de vérification des comptes; il assure la liaison entre ces organes et d'autres organes des Nations Unies.
- 1.25 Le montant demandé à cette rubrique (4 490 800 dollars) doit permettre de couvrir la part imputable au budget ordinaire des honoraires à verser aux membres du Comité; le coût de leur participation aux réunions du Comité et du Groupe de vérificateurs externes et de son groupe technique ou aux réunions du Comité organisées en dehors du Siège; les traitements du personnel du secrétariat du Comité et les dépenses communes de personnel y afférentes; et d'autres dépenses d'appui, comme les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel chargé d'assurer le service du Groupe de vérificateurs externes et de son groupe technique ou du Comité des commissaires aux comptes lorsqu'il se réunit en dehors du Siège.
- 1.26 Comme indiqué au tableau 1.11 ci-après, le montant total des ressources extrabudgétaires nécessaires est estimé à 6 906 300 dollars. Ce montant se répartit comme suit :
- a) Un agent des services généraux mis à la disposition du secrétariat, dont le coût estimatif (114 000 dollars) est imputé au compte spécial au titre de l'appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires; et les frais d'audit des projets de coopération technique exécutés par le Département des affaires économiques et sociales, la CEPALC, la CEE, la CEA, la CESAP, la CESAO et la CNUCED, qui sont imputés au compte spécial au titre de l'appui aux activités de coopération technique (259 400 dollars);
  - b) Les frais directement imputables aux fonds d'affectation spéciale pour les opérations d'audit les concernant (242 300 dollars);
  - c) Les frais d'audit ayant trait aux missions de maintien de la paix en cours ou en liquidation, qui sont financés par des contributions statutaires au moyen de crédits inscrits dans le budget des missions concernées (MONUT, MONUIK, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, FINUL, FNUOD, MONUA, MINURSO, MONUG, MIPONUH, MINUBH, FORDEPRENU, Base de soutien logistique de Brindisi (Italie), MONUSIL et MINURCA) (1 809 900 dollars);
  - d) Les frais d'audit prélevés directement sur le budget des différents programmes des Nations Unies et organismes affiliés, tels que le HCR, le Centre international de formation de l'OIT, l'UNRWA, le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial, la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNITAR, l'UNU, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Autorité internationale des fonds marins, le Fonds des Nations Unies pour le partenariat international, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou le Tribunal international pour le Rwanda (4 480 700 dollars).

Tableau 1.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	746,9	729,2	191,5	26,2	920,7	51,7	972,4
Autres dépenses de personnel	11,7	26,7	–	–	26,7	1,3	28,0
Voyages	27,9	17,9	8,7	48,6	26,6	1,3	27,9
Services contractuels	3 130,2	3 069,8	408,4	13,3	3 478,2	169,0	3 647,2
Frais généraux de fonctionnement	43,8	42,4	(9,7)	(22,8)	32,7	1,6	34,3
Mobilier et matériel	5,0	4,5	1,4	31,1	5,9	0,2	6,1
<b>Total</b>	<b>3 965,5</b>	<b>3 890,5</b>	<b>600,3</b>	<b>15,4</b>	<b>4 490,8</b>	<b>225,1</b>	<b>4 715,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	135,5	114,0	i) Des organismes des Nations Unies	114,0
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	306,5	259,1	Remboursement de dépenses de coopération technique	259,4
	–	–	Opérations de maintien de la paix	–
	–	85,0	Activités de fond	–
			b) Activités de fond	
			Remboursement par des fonds d'affectation spéciale du coût de la vérification externe des comptes	242,3
	225,5	225,5		
			c) Activités opérationnelles	
	2 154,3	1 994,7	Opérations de maintien de la paix	1 809,9
			Autres programmes des Nations Unies et organismes affiliés	
	3 447,4	3 890,7		4 480,7
<b>Total</b>	<b>6 269,2</b>	<b>6 569,0</b>		<b>6 906,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>10 234,7</b>	<b>10 459,5</b>		<b>11 622,2</b>

Tableau 1.12

**Postes nécessaires**

Unité administrative : Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	1	1	5	5
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

- 1.27 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir, outre les dépenses du secrétariat du Comité, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité, ainsi que les traitements et frais de voyage des fonctionnaires nationaux qui les aident dans leur tâche. Les dépenses prévues, à l'exclusion de celles du secrétariat du Comité, sont calculées par le Comité sur la base des vérifications qu'il doit faire pendant chacune des années de l'exercice biennal, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sont imputées en partie sur le budget ordinaire et en partie sur des fonds extrabudgétaires.

*Postes*

- 1.28 Le montant prévu à cette rubrique (920 700 dollars) doit permettre de couvrir les traitements du personnel du secrétariat du Comité et les dépenses communes de personnel y afférentes, pour un fonctionnaire de la classe D-1, un de la classe P-3 et quatre agents des services généraux (autres classes). Compte tenu de l'accroissement du volume de travail du secrétariat, imputable notamment à l'exécution d'opérations spéciales d'audit demandées par l'Assemblée générale et à l'établissement des rapports correspondants, il est proposé de créer un nouveau poste de la classe P-3. Cette création de poste permettra de renforcer le secrétariat et de fournir un appui au Secrétaire exécutif du Comité, qui est le seul autre administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur du secrétariat.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.29 Les ressources prévues (26 700 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (16 300 dollars) et aux heures supplémentaires (10 400 dollars) pendant les périodes de pointe.

*Voyages*

- 1.30 Le montant prévu (26 600 dollars) doit permettre d'assurer le service des réunions du Groupe de vérificateurs externes et de son groupe technique et des sessions extraordinaires du Comité des commissaires aux comptes tenues en dehors du Siège, et couvrir les frais de voyage des représentants des services de vérification interne des organismes des Nations Unies et institutions financières multilatérales participant aux réunions annuelles. Le montant prévu, en augmentation de 8 700 dollars, a été calculé sur la base des dépenses effectives de l'exercice biennal précédent.

*Services contractuels*

- 1.31 Le montant prévu (3 478 200 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 408 400 dollars, doit permettre de couvrir la part imputée au budget ordinaire des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance des collaborateurs des membres du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le coût de la participation des membres du Comité aux réunions ordinaires du Comité et du Groupe de vérificateurs externes des comptes, et de la participation du Président du Comité aux sessions de l'Assemblée générale. Les demandes d'audit émanant de l'Assemblée générale étant plus nombreuses, les travaux de vérification sont plus importants. Les membres du Comité doivent donc faire appel à un plus grand nombre de collaborateurs, ce qui entraîne une augmentation du coût des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance afférents à ce personnel.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.32 Le montant prévu (32 700 dollars) à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique, qui comprend 11 ordinateurs individuels (21 700 dollars), et les dépenses de communication (11 000 dollars). La réduction de 9 700 dollars résulte d'une diminution des dépenses de communication, estimées sur la base des dépenses antérieures effectives.

*Mobilier et matériel*

- 1.33 Le montant prévu (5 900 dollars) permettra d'acheter deux nouveaux processeurs Pentium Intel (3 600 dollars) et deux nouvelles imprimantes individuelles (900 dollars), et de remplacer trois imprimantes individuelles (1 400 dollars).

## **5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)**

- 1.34 La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité mixte a établi un comité permanent habilité à agir en son nom lorsqu'il n'est pas en session. L'Assemblée générale ayant demandé, à sa quarante-sixième session, que ses organes subsidiaires alignent leur programme de travail sur le programme de travail biennal de la Cinquième Commission, on compte que le Comité mixte ne tiendra qu'une session ordinaire pendant l'exercice biennal (en 2000) et que son Comité permanent se réunira à New York en 2001. L'Assemblée exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.
- 1.35 Les dépenses encourues par le Comité des pensions d'une organisation affiliée au titre de l'administration des règlements sont imputées sur le budget général de cette organisation. Toutefois, comme le secrétariat central de la Caisse a été formé à partir du secrétariat initial du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et que, par arrangement spécial avec le Comité mixte, il continue à assurer l'administration des pensions pour le compte de l'ONU, cette pratique continue d'être appliquée. Pour ces services, l'ONU rembourse la Caisse sur la base d'arrangements convenus entre eux. Les ressources demandées ci-après représentent la part revenant à l'ONU des dépenses du secrétariat central de la Caisse, étant donné que celui-ci assume les fonctions de secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'ONU.

Tableau 1.13

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Voyages	78,5	148,3	12,9	8,6	161,2	7,8	169,0
Subventions et contributions	3 170,9	3 860,6	1 541,0	39,9	5 401,6	262,5	5 664,1
<b>Total</b>	<b>3 249,4</b>	<b>4 008,9</b>	<b>1 553,9</b>	<b>38,7</b>	<b>5 562,8</b>	<b>270,3</b>	<b>5 833,1</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
	2 017,1	2 300,2	a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	2 564,1
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	-	-	b) Activités de fond	-
	-	-	c) Projets opérationnels	-
<b>Total</b>	<b>2 017,1</b>	<b>2 300,2</b>		<b>2 564,1</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>5 266,5</b>	<b>6 309,1</b>		<b>8 397,2</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

- 1.36 Comme indiqué au tableau 1.13 ci-dessus, la part du budget ordinaire dans le coût du secrétariat central de la Caisse est estimée à 5 562 800 dollars. La part des programmes extrabudgétaires en 2000-2001 est d'environ 2 564 100 dollars. Ces chiffres correspondent aux arrangements révisés entre l'ONU et la Caisse commune des pensions, tels que les a approuvés l'Assemblée générale dans sa résolution 53/210, du 18 décembre 1998. Au titre de ces arrangements, la formule «un tiers/deux tiers» (un tiers à la charge de l'ONU, deux tiers à la charge de la Caisse) appliquée pour déterminer le partage des dépenses entre l'ONU et la Caisse concernant les traitements et les dépenses connexes du secrétariat central de la Caisse a été élargie, pour s'appliquer également, à compter du 1er janvier 1999, aux dépenses correspondant au personnel temporaire, à l'audit des opérations de la Caisse et aux services informatiques, y compris les services d'ordinateur central assurés à la Caisse par le Centre international de calcul électronique (CICE) à Genève. Au titre des nouveaux arrangements, la Caisse remboursera à l'ONU le montant total des coûts afférents aux locaux occupés par le Service de la gestion des placements et deux tiers des coûts afférents aux locaux occupés par son secrétariat central à New York et à Genève. L'ONU continuera de prendre à sa charge le coût des autres services et installations qu'elle fournit à la Caisse (services de paie, d'administration du personnel et d'achats, diverses fournitures, certaines dépenses de télécommunication, etc.), étant entendu qu'en cas de modification de l'accord concernant la formule «un tiers/deux tiers», ou de demande tendant à ce que l'ONU absorbe des coûts supplémentaires, l'ONU réserverait sa position concernant sa pratique actuelle de prise en charge intégrale de ces coûts indirects.
- 1.37 Le budget administratif de la Caisse pour 2000-2001 n'était pas encore disponible à la date de l'établissement de la présente proposition; lorsqu'il sera prêt, ce budget sera soumis au Comité permanent de la Caisse et à l'Assemblée générale pour examen. Les incidences éventuelles sur le budget ordinaire des mesures que prendrait le Comité permanent et de la décision de l'Assemblée concernant le budget de la Caisse pour 2000-2001 feront l'objet d'un état des incidences budgétaires qui sera présenté à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport de la Caisse.

*Voyages*

- 1.38 Les ressources prévues (161 200 dollars) ont été calculées en partant de l'hypothèse que le Comité mixte se réunirait une fois en 2000, très probablement en Europe, et qu'il y aurait au moins une réunion du Comité permanent en 2001. On a également pris pour hypothèse que les 20 membres et suppléants assisteraient tous à la session du Comité mixte et que seuls 12 d'entre eux assisteraient à la réunion du Comité permanent.

*Dépenses diverses*

- 1.39 Le montant prévu (5 401 600 dollars) représente la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse imputées sur le budget ordinaire de l'ONU, à l'exclusion des remboursements qu'il est prévu de recevoir de fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, FNUAP et UNICEF). On trouvera la ventilation de ces dépenses ci-après :

a) Contributions aux dépenses de personnel du secrétariat central de la Caisse : 3 523 100 dollars. Le montant total des dépenses du secrétariat central de la Caisse est estimé à 5 823 200 dollars, dont 60,5 % seraient imputés sur le budget ordinaire et 39,5 %, soit 2 300 200 dollars, seraient financés par des activités extrabudgétaires. Le montant total des dépenses que l'ONU doit rembourser à la Caisse représente un tiers du coût de 106 postes permanents, 95 à New York (1 poste de Sous-Secrétaire général ou de rang équivalent, 2 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2 et 64 postes d'agent des services généraux, dont 4 de première classe) et 11 à Genève (1 chaque aux classes P-5, P-4 et P-3 et 8 postes d'agent des services généraux); et un tiers des dépenses au titre de l'assistance temporaire (équivalant à 24 mois de travail chacun pour sept postes, 2 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux, dont un à Genève) et des heures supplémentaires;

b) Contribution au coût de la vérification interne des comptes : 189 900 dollars. Il a été estimé que 50 % des coûts de vérification des comptes correspondaient au Service de la gestion des placements et 50 % aux activités du secrétariat central de la Caisse. Il a donc été convenu que la part des coûts d'audit revenant à l'ONU représenterait un tiers de 50 % de ces coûts. Les chiffres indiqués ici représentent un tiers du coût de la vérification interne des comptes sur la base du budget de la Caisse pour l'exercice biennal 1998-1999. La part des coûts du Comité des commissaires aux comptes imputée sur le budget ordinaire est inscrite sous la rubrique Comité des commissaires aux comptes de l'ONU;

c) Contribution aux dépenses relatives aux services d'ordinateur central assurés par le CICE : 1 219 000 dollars. Le secrétariat de la Caisse estime que le coût des services en question s'élèverait à 3 657 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001. Un tiers de ce coût serait imputé sur le budget ordinaire;

d) Contribution aux autres coûts de services informatiques : 469 600 dollars. Le secrétariat de la Caisse estime que ces coûts s'élèveraient à 1 409 000 dollars. Un tiers de ce coût serait remboursé à la Caisse par prélèvement sur le budget ordinaire.

## **6. Comité du programme et de la coordination**

- 1.40 Par sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Comité du programme et de la coordination se composerait de 34 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus pour un mandat de trois ans, sur la base d'une répartition géographique équitable. Au paragraphe 12 de sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a autorisé, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, le paiement aux membres du Comité de leurs frais de voyage (en classe économique) et d'une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat majoré de 15 %). Cet arrangement a été approuvé pour une période d'essai commençant en 1978 et devait être réexaminé par l'Assemblée à sa trente-quatrième session. On a présumé que la durée des sessions du Comité resterait de six semaines l'année de présentation du plan et de quatre semaines l'année de présentation du budget. Le montant prévu à la présente rubrique résulte du maintien en vigueur des dispositions des résolutions susmentionnées de l'Assemblée.

Tableau 1.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Voyage	743,1	819,7	–	–	819,7	39,9	859,6
<b>Total</b>	<b>743,1</b>	<b>819,7</b>	–	–	<b>819,7</b>	<b>39,9</b>	<b>859,6</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Voyages*

- 1.41 Le montant prévu (819 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité participant aux sessions du Comité, ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président du Comité lorsqu'il assiste aux sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. On est parti de l'hypothèse que le Comité du programme et de la coordination se réunirait pendant six semaines en 2000 et quatre semaines en 2001, et que le Comité devrait reprendre sa session en 2000 pour examiner le plan général du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

**B. Direction exécutive et administration**

- 1.42 Les ressources demandées au titre de la rubrique Direction exécutive et administration permettront de couvrir les dépenses du Secrétaire général, du Cabinet du Secrétaire général, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba. Le montant total des ressources demandées s'élève à 27 568 300 dollars.
- 1.43 Dans les montants demandés il est tenu compte d'une nouvelle disposition proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 concernant l'établissement du Bureau du Directeur général à Nairobi, en application de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale. Conformément à la même résolution, les montants prévus pour le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba sont inclus dans le présent chapitre.

Tableau 1.15

**Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Direction exécutive et administration							
1. Le Secrétaire général	1 766,3	1 872,9	53,7	2,8	1 926,6	90,0	2 016,6
2. Cabinet du Secrétaire général	13 399,2	17 813,4	985,7	5,5	18 799,1	1 083,9	19 883,0
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	4 672,5	4 266,5	–	–	4 266,5	65,2	4 331,7
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 842,0	1 799,7	–	–	1 799,7	52,5	1 852,2
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	396,7	–	396,7	46,7	443,4
6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba	–	313,0	66,7	21,3	379,7	8,8	388,5
<b>Total</b>	<b>21 680,0</b>	<b>26 065,5</b>	<b>1 502,8</b>	<b>5,7</b>	<b>27 568,3</b>	<b>1 347,1</b>	<b>28 915,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	324,7	215,0	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	216,0
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	–	–	Activités de fonds financées par des fonds extrabudgétaires	–
	705,2	600,0	Opérations de maintien de la paix	720,9
			b) Activités de fond	
	224,1	–	Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	–
	–	30,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	–
	–	18,1	Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	–
	350,4	228,1	Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>1 604,4</b>	<b>1 091,2</b>		<b>936,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>23 284,4</b>	<b>27 156,7</b>		<b>29 852,3</b>

Tableau 1.16

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 325,0	21 340,9	608,5	2,8	21 949,4	1 076,8	23 026,2
Autres dépenses de personnel	599,9	974,0	467,3	47,9	1 441,3	68,1	1 509,4
Consultants et experts	184,7	449,8	(67,6)	(15,0)	382,2	18,5	400,7
Voyages	1804,9	2 004,7	344,8	17,1	2 349,5	114,2	2 463,7
Services contractuels	27,2	35,8	8,9	24,8	44,7	2,2	46,9
Frais généraux de fonctionnement	469,4	748,1	(38,6)	(5,1)	709,5	33,6	743,1
Dépenses de représentation	165,4	272,4	1,6	0,5	274,0	13,3	287,3
Fournitures et accessoires	65,2	81,4	28,1	34,5	109,5	5,4	114,9
Mobilier et matériel	38,3	158,4	149,8	94,5	308,2	15,0	323,2
<b>Total</b>	<b>21 680,0</b>	<b>26 065,5</b>	<b>1 502,8</b>	<b>5,7</b>	<b>27 568,3</b>	<b>1 347,1</b>	<b>28 915,4</b>

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	872,2	600,0	Postes	720,9
	390,4	447,2	Autres dépenses de personnel	216,0
	91,4	34,0	Voyages	-
	-	9,0	Services contractuels	-
	-	1,0	Frais généraux de fonctionnement	-
	250,0	-	Divers	-
<b>Total</b>	<b>1 604,4</b>	<b>1 091,2</b>		<b>936,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>23 284,4</b>	<b>27 156,7</b>		<b>29 852,3</b>

Tableau 1.17

**Postes nécessaires**

*Programme : Direction exécutive et administrative*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
Vice-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
SGA	2	2	–	–	–	–	2	2
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	6	6	–	–	1	1	7	7
D-1	9	9	–	–	–	–	9	9
P-5	10	10	–	–	1	1	11	13
P-4/3	17	17	–	–	–	–	17	18
P-2/1	4	4	–	–	–	–	4	3
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>54</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	9	9	–	–	–	–	9	9
Autres classes	55	55	–	–	1	1	56	56
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
<b>Autres catégories</b>								
Personnel local	1	1	–	–	–	–	1	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>118</b>	<b>121</b>

## 1. Le Secrétaire général

- 1.44 Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et la Charte lui confère un vaste éventail de responsabilités. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend des décisions de sa propre initiative sur toutes sortes de questions politiques, économiques, sociales et humanitaires; il fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et leur demande conseil si besoin est. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États, et peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui risque, à son avis, de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue un rôle clef dans les efforts déployés pour garantir le respect des droits de l'homme. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des directives sur la politique à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres éléments de l'Organisation et en assure la coordination. Le Secrétaire général s'acquitte également des fonctions dont il est chargé par les organes principaux autres que le Secrétariat. En outre, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, il joue un rôle de coordination en ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies.

Tableau 1.18

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	672,1	549,9	–	–	549,9	23,1	573,0
Voyages	610,3	767,7	45,5	5,9	813,2	39,5	852,7
Frais généraux de fonctionnement	332,8	273,0	12,9	4,7	285,9	13,9	299,8
Dépenses de représentation	150,1	235,0	(4,7)	(2,0)	230,3	11,2	241,5
Fournitures et accessoires	1,0	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	–	47,3	–	–	47,3	2,3	49,6
<b>Total</b>	<b>1 766,3</b>	<b>1 872,9</b>	<b>53,7</b>	<b>2,8</b>	<b>1 926,6</b>	<b>90,0</b>	<b>2 016,6</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.45 Les ressources prévues à cette rubrique (549 900 dollars) correspondent au traitement et aux indemnités du Secrétaire général.

*Voyages*

- 1.46 On ne peut prévoir avec exactitude le montant effectif des frais de voyage du Secrétaire général mais, sur la base des dépenses les plus récentes, il est demandé un montant de 813 200 dollars.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.47 Un montant de 285 900 dollars est demandé pour l'entretien de la résidence officielle du Secrétaire général. Les ressources prévues correspondent aux frais fixes de fonctionnement (éclairage, chauffage, énergie et eau, impôt sur les biens immobiliers, services contractuels et services d'entretien divers).

*Dépenses de représentation*

- 1.48 Un montant de 230 300 dollars est demandé pour couvrir les dépenses prévues au titre des réceptions officielles. Le Secrétaire général engage des dépenses de représentation à l'occasion des visites au Siège de chefs d'État et d'autres dignitaires et à l'occasion d'autres réceptions officielles.

*Mobilier et matériel*

- 1.49 Le montant demandé (47 300 dollars) correspond au remplacement d'une voiture officielle. Dans le passé, les ressources prévues à cette rubrique n'ont pas été utilisées du fait que les véhicules nécessaires ont été prêtés par des organismes extérieurs. On ne peut continuer à compter sur ces prêts de véhicules pendant l'exercice biennal 2000-2001. C'est la raison pour laquelle il est prévu dans la présente rubrique de remplacer un véhicule.

**2. Cabinet du Secrétaire général**

- 1.50 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Figurent également ici les ressources prévues pour le Bureau du Vice-Secrétaire général, poste créé par l'Assemblée générale par sa résolution 52/12 B, en date du 19 décembre 1997. Cette unité administrative est aussi responsable du financement du développement, de la planification stratégique, des

affaires politiques, économiques et interinstitutions, des stratégies de consolidation de la paix en Afrique, ainsi que du protocole, de la liaison et de la représentation. Les ressources prévues pour le Bureau des relations extérieures figurent sous cette rubrique.

- 1.51 La fonction du Bureau des relations extérieures, telle qu'énoncée à l'annexe II de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, est de nouer, d'encourager ou de préserver les relations des Nations Unies avec la société civile, dont les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, les établissements universitaires, les fondations, les associations professionnelles, les parlementaires, les syndicats et les milieux confessionnels. Sa tâche complète celle du Département de l'information. Alors que ce dernier diffuse des informations à la presse et aux autres médias, de même qu'au grand public, et fournit des services aux organisations non gouvernementales qui lui sont associées, le Bureau des relations extérieures s'attache à établir une relation approfondie entre les principales institutions de la société civile et le Secrétaire général. Il préside le groupe de travail interdépartemental qui conseille le Secrétaire général sur ses relations avec les organisations non gouvernementales. Il travaille en coopération étroite avec les rédacteurs de discours et avec le porte-parole du Secrétaire général et confère avec le Service du protocole et de la liaison au sujet des demandes et des visites des personnalités de la société civile, mais ne se charge pas de fonctions protocolaires. En étroite coopération avec le Département de l'information, le Bureau des relations extérieures met au point une stratégie de communication et conçoit un message cohérent et clair.
- 1.52 Sont également incluses à cette rubrique les prévisions de dépenses concernant un petit secrétariat, dirigé par un coordonnateur, chargé des activités menées dans le cadre de l'Assemblée du Millénaire et du Sommet du Millénaire, conformément à la résolution 53/202 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1998. Les ressources requises sont estimées à 639 000 dollars.
- 1.53 Le montant estimatif des fonds extrabudgétaires, qui s'élève à 720 900 dollars, correspond aux coûts de trois postes (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; les titulaires de ces postes sont chargés de suivre l'évolution des travaux du Conseil de sécurité sur les questions de maintien de la paix; de donner des directives générales aux départements responsables du maintien de la paix; et d'assurer la bonne coordination des activités influant sur les activités de maintien de la paix ou y contribuant.

Tableau 1.19

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 408,8	14 835,9	303,1	2,0	15 139,0	906,0	16 045,0
Autres dépenses de personnel	532,6	881,3	448,0	50,8	1 329,3	64,5	1 393,8
Consultants et experts	184,7	449,8	(67,6)	(15,0)	382,2	18,5	400,7
Voyages	1 029,7	1 073,1	184,0	17,1	1 257,1	61,1	1 318,2
Services contractuels	27,2	35,8	8,9	24,8	44,7	2,2	46,9
Frais généraux de fonctionnement	136,6	417,8	(65,1)	(15,5)	352,7	17,2	369,9
Dépenses de représentation	1,4	4,7	(0,2)	(4,2)	4,5	0,2	4,7
Fournitures et accessoires	64,2	47,4	41,8	88,1	89,2	4,4	93,6
Mobilier et matériel	14,0	67,6	132,8	196,4	200,4	9,8	210,2
<b>Total</b>	<b>13 399,2</b>	<b>17 813,4</b>	<b>985,7</b>	<b>5,5</b>	<b>18 799,1</b>	<b>1 083,9</b>	<b>19 883,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	705,2	600,0	ii) Des activités extrabudgétaires	
			Opérations de maintien de la paix	720,9
			b) Activités de fond	
	224,1	–	Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	–
	–	30,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	–
	–	18,1	Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	–
	350,4	228,1	Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>1 279,7</b>	<b>876,2</b>		<b>720,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>14 678,9</b>	<b>18 689,6</b>		<b>20 603,9</b>

Tableau 1.20

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Cabinet du Secrétaire général*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
Vice-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	6	6	–	–	1	1	7	7
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	6	7	–	–	1	1	7	8
P-4/3	12	13	–	–	–	–	12	13
P-2/1	3	2	–	–	–	–	3	2
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>39</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	42	42	–	–	1	1	43	43
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>49</b>
<b>Total général</b>	<b>84</b>	<b>85</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>87</b>	<b>88</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.54 Les ressources demandées (15 139 000 dollars), qui accusent une augmentation de 303 100 dollars, doivent permettre de financer les 85 postes indiqués au tableau 1.20 ci-dessus. L'augmentation est due à la proposition tendant à créer un nouveau poste P-5 pour aider la Vice-Secrétaire générale à s'acquitter des responsabilités qui lui reviennent dans le cadre du processus de réforme en cours, et à reclasser le poste de rédacteur de discours de la classe P-2 à la classe P-3.

- 1.55 La fonction du titulaire du poste P-5 serait d'aider la Vice-Secrétaire générale à s'acquitter de ses responsabilités de présidente du Comité directeur pour la réforme et la gestion, notamment le suivi des questions générales de gestion interdépartementale. Le titulaire du poste aiderait et conseillerait la Vice-Secrétaire générale sur la progression des débats intergouvernementaux et les activités législatives connexes. Le reclassement du poste de rédacteur de discours à P-3 a été proposé compte tenu de la nature du travail demandé.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.56 Les ressources demandées (1 329 300 dollars) correspondent au montant prévu pour le personnel temporaire (732 300 dollars) et les heures supplémentaires (597 000 dollars). On en trouvera la ventilation ci-après :
- a) Un nouveau crédit (564 000 dollars) est demandé exceptionnellement au titre du personnel temporaire pour les activités de l'Assemblée du Millénaire et du Sommet du Millénaire; ce montant correspond au coût annuel de cinq postes (1 poste de sous-secrétaire général pour le Coordonnateur, 1 poste à la classe P-5, 1 poste à la classe P-4 et 2 postes d'agent des services généraux);
  - b) Le reste des ressources demandées au titre du personnel temporaire (168 300 dollars) doit permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et d'engager le personnel supplémentaire nécessaire pendant les périodes de pointe; ce chiffre comprend le montant prévu pour recruter du personnel temporaire pendant les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale; et
  - c) Les ressources demandées pour les heures supplémentaires (597 000 dollars) reposent sur les dépenses effectives des derniers exercices biennaux.

*Consultants et experts*

- 1.57 Le montant proposé (382 200 dollars), qui accuse une réduction de 67 600 dollars, doit permettre de financer les concours extérieurs dont le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale ont besoin pour obtenir des avis dans divers domaines. Y figurent les ressources nécessaires au Groupe de la planification stratégique pour compléter ses capacités d'analyse et de synthèse de la recherche, et pour chercher des apports de sources extérieures à l'Organisation. Les dépenses effectives encourues au cours de la première moitié de l'exercice biennal 1998-1999 donnent à penser que l'on pourrait réduire ce montant de 67 600 dollars.

*Voyages*

- 1.58 Les ressources demandées (1 257 100 dollars) correspondent au coût des déplacements effectués par des fonctionnaires à la demande du Secrétaire général, y compris la Vice-Secrétaire générale, le personnel composant la suite du Secrétaire général et les personnes chargées d'assurer sa sécurité et de lui fournir un appui administratif pendant ses voyages officiels. L'augmentation de 184 000 dollars est demandée compte tenu de l'expérience acquise en 1998; elle est aussi attribuable au fait qu'il n'est pas demandé de crédits distincts au titre des voyages de la Vice-Secrétaire générale, ni des activités du personnel des nouveaux services établis en vertu de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale. Est également inclus un montant de 60 000 dollars destiné à couvrir les déplacements du Coordonnateur de l'Assemblée du Millénaire et de ses collaborateurs pour l'exécution des activités liées à cette Assemblée.

*Services contractuels*

- 1.59 Le montant demandé (44 700 dollars) doit servir à financer des frais d'impression d'articles de papeterie destinés au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale, ainsi que d'autres articles (invitations, menus, etc.) utilisés par le Service du protocole et de la liaison à l'occasion des réceptions officielles données par le Secrétaire général. Ce montant devrait également permettre de financer l'impression de divers types de cartes et d'articles de papeterie utilisés par le Service du protocole et de la liaison et le Cabinet du Secrétaire général ainsi que des cartes d'invitation à des concerts et autres spectacles.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.60 Le montant prévu (352 700 dollars) doit permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique (124 600 dollars) et des communications (228 100 dollars). La réduction de 65 100 dollars s'explique essentiellement par la différence entre le montant révisé des crédits demandés et les taux unitaires utilisés pour évaluer le montant biennal du coût de l'entretien du matériel de bureautique.

*Dépenses de représentation*

- 1.61 Sur la base des schémas de dépenses, un montant de 4 500 dollars est proposé à cette rubrique pour rembourser les fonctionnaires qui n'ont pas droit à une indemnité de représentation mais qui sont appelés à engager des dépenses de représentation dans le cadre de leurs relations avec des membres de délégations, des représentants de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales ou encore des représentants d'organisations intergouvernementales autres que des organismes des Nations Unies.

*Fournitures et accessoires*

- 1.62 Le montant demandé (89 200 dollars) doit servir à financer le coût des fournitures de bureautique et autres et les cadeaux offerts par le Secrétaire général à des chefs d'État et d'autres dignitaires, notamment lors de ses visites officielles. L'augmentation de 41 800 dollars s'explique en partie par le montant demandé pour les fournitures et accessoires proposé pour le personnel supplémentaire du Cabinet, tel qu'autorisé par les résolutions 52/12 B et 52/220; et aussi pour couvrir les demandes imprévues de matériel de bureautique (achat de puces d'ordinateur supplémentaires par exemple).

*Mobilier et matériel*

- 1.63 Le montant prévu à cette rubrique (200 400 dollars) est destiné au remplacement de matériel de bureautique. Ce montant, qui accuse une augmentation de 132 800 dollars, permettra de couvrir le coût du remplacement de 89 ordinateurs individuels et imprimantes. On rappellera que les demandes de crédit pour 1996-1997 (294 000 dollars) au titre du programme de remplacement avaient été retirées lors de cet exercice à la suite des réductions décidées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995. Le montant des crédits ouverts en 1998-1999 (67 600 dollars) correspond au rétablissement partiel de l'ouverture de crédit initiale pour l'exercice biennal 1996-1997 et a été utilisé pour mettre à niveau le matériel de bureautique existant. Le montant demandé pour 2000-2001 s'explique par le fait qu'aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique depuis l'exercice biennal 1992-1993.

### **3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève**

- 1.64 Le Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit les fonctions décrites dans le Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organization, sect. S). Compte tenu des priorités que le Secrétaire général a fixées et notamment du processus de réforme en cours, l'Office, tout en continuant de jouer son rôle en tant que centre de diplomatie multilatérale et forum international de consultation, a pour objectif général de continuer à s'adapter au nouveau climat international en modifiant ses activités tant sur le fond que d'un point de vue opérationnel. L'Office des Nations Unies à Genève, qui est l'office des Nations Unies le plus important d'Europe, est bien placé pour contribuer à renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les entités et structures régionales et s'efforcera tout particulièrement de donner un nouvel élan à ses initiatives de promotion des relations et des échanges d'informations entre les institutions ayant leur siège à Genève et un nombre croissant de grands organismes intergouvernementaux européens. Les liens avec les structures régionales et sous-régionales seront renforcés en vue de centraliser les informations et notamment d'améliorer des bases de données communes.
- 1.65 L'Office a pour fonctions principales d'assurer la liaison avec les missions permanentes, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; de s'occuper du protocole et de la liaison avec le pays hôte et le Comité diplomatique de Genève; de coopérer avec les mécanismes régionaux; d'analyser les questions relatives à la sécurité et aux politiques sous-régionales, régionales et internationales; de traiter les problèmes d'ordre juridique et

d'assurer la liaison avec le pays hôte en ce qui concerne les privilèges et immunités et autres questions touchant les accords et consultations se rapportant aux programmes des Nations Unies à Genève; d'assurer la liaison et de coopérer avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées; et de représenter l'ONU lors des réunions des organes délibérants des organismes ayant leur siège à Genève et des réunions ayant trait au Comité administratif de coordination.

- 1.66 Outre qu'il mène ses activités avec des organisations non gouvernementales internationales et autres, l'Office s'efforce de coopérer avec d'autres entités de la société civile, notamment les parlementaires et les autorités locales. Il importe de mieux répondre aux besoins du nombre croissant de législateurs se rendant à l'Office dans le cadre des travaux de l'Union interparlementaire et à ceux des délégations nationales officielles. Il convient de davantage collaborer avec les universitaires et chercheurs locaux et européens et d'être prêt à renforcer la synergie et la complémentarité avec les organismes des Nations Unies ou les organisations extérieures au système ayant leur siège à Genève et disposant de capacités de recherche et de formation. À cet effet, l'Office envisage de progressivement créer un réseau d'institutions pertinentes situées dans d'autres pays d'Europe, qui permettrait de centraliser les compétences techniques facilitant une bonne gestion des affaires publiques et un développement économique et social durable.
- 1.67 Les fonds extrabudgétaires prévus (216 000 dollars) serviront à financer les activités d'appui extrabudgétaire aux travaux des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève.

Tableau 1.21

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 496,5	4 027,2	–	–	4 027,2	57,0	4 084,2
Autres dépenses de personnel	43,6	54,5	(10,9)	(20,0)	43,6	0,7	44,3
Voyages	116,8	96,7	28,8	29,7	125,5	6,1	131,6
Frais généraux de fonctionnement	–	7,2	4,2	58,3	11,4	0,2	11,6
Dépenses de représentation	4,5	23,4	–	–	23,4	0,4	23,8
Fournitures et accessoires	–	25,3	(16,7)	(66,0)	8,6	0,2	8,8
Mobilier et matériel	11,1	32,2	(5,4)	(16,7)	26,8	0,6	27,4
<b>Total</b>	<b>4 672,5</b>	<b>4 266,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 266,5</b>	<b>65,2</b>	<b>4 331,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	
	326,5	215,0	b) Activités de fond	216,0
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>326,5</b>	<b>215,0</b>		<b>216,0</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>4 999,0</b>	<b>4 481,5</b>		<b>4 547,7</b>

Tableau 1.22

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total		
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2	
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2	
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3	
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1	
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2	
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8	
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.68 Les ressources prévues à cette rubrique (4 027 200 dollars) concernent les postes inscrits au tableau 1.22.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.69 Les dépenses prévues à ce titre (43 600 dollars) correspondent au personnel temporaire (38 700 dollars) et aux heures supplémentaires (4 900 dollars). Ces ressources sont nécessaires pour faire face au surcroît de travail pendant les périodes de pointe, remplacer des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et recruter le personnel supplémentaire nécessaire à l'occasion des visites du Secrétaire général et de chefs d'État ou de gouvernement et pendant les conférences spéciales. D'après la structure des dépenses pour 1996-1997 et la première année de l'exercice biennal 1998-1999, il est proposé une réduction de 10 900 dollars.

*Voyages*

- 1.70 Les ressources prévues (125 500 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des voyages que le Directeur général est amené à effectuer à la demande du Secrétaire général ainsi que les frais de voyage des fonctionnaires dans le cadre des relations extérieures et de la représentation aux réunions sur les questions interorganisations; de la liaison avec les organisations non gouvernementales et du renforcement de la coopération et du dialogue avec les institutions régionales et des organismes des Nations Unies; et des consultations au Siège. L'accroissement des ressources prévues (28 800 dollars) tient compte de la structure des dépenses les années précédentes.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.71 Les ressources prévues (11 400 dollars) devraient permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel existant.

*Dépenses de représentation*

- 1.72 Les ressources prévues (23 400 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des réceptions officielles et autres dépenses de représentation de nature protocolaire, telles que les activités organisées à l'occasion de la session du Conseil économique et social, de la Journée des Nations Unies, des réunions communes avec des organisations régionales, de la célébration des journées internationales en collaboration avec des établissements universitaires et des organismes publics, ainsi qu'à l'occasion de visites de chefs d'État ou de gouvernement et de responsables d'organismes officiels et autres représentants à Genève.

*Fournitures et accessoires*

- 1.73 Les ressources prévues (8 600 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires destinés au matériel de bureautique. La diminution des ressources (16 700 dollars) tient compte de la structure des dépenses récentes.

*Mobilier et matériel*

- 1.74 Les ressources prévues (26 800 dollars) devraient permettre de remplacer huit ordinateurs personnels et trois imprimantes qui ne sont plus à niveau et qui auront plus de cinq ans avant la fin de l'exercice biennal 2000-2001 ainsi que d'acheter le logiciel d'application pour le nouveau matériel et une mise à jour du logiciel d'application pour le matériel existant.

#### **4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne**

- 1.75 Les fonctions du Bureau du Directeur général sont décrites dans la partie consacrée à l'ONUSO du document ST/SGB/Organization. La coordination des activités de l'Office est confiée au Directeur général qui est chargé de représenter le Secrétaire général à Vienne, de s'occuper de la direction exécutive et de la gestion de l'Office, et notamment du Bureau des affaires spatiales et du Service d'information des Nations Unies à Vienne, et d'assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes, les organisations non gouvernementales et les autres organismes des Nations Unies sis à Vienne. Les responsabilités du Directeur général se combinent avec celles du Directeur exécutif du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Le Bureau du Directeur exécutif de l'Office est intégré à celui du Directeur général et est financé par des ressources du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Les fonctions du Bureau du Directeur général consistent à :

- a) Aider le Directeur général à assurer la direction exécutive de l'Office des Nations Unies à Vienne et à administrer ce dernier, et à coordonner les activités des services qui le composent;
- b) Coopérer avec le gouvernement du pays hôte et assurer les services de protocole pour les bureaux des Nations Unies à Vienne, notamment traiter les pouvoirs des chefs de mission permanente de Vienne et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales;
- c) Assurer les services juridiques des bureaux des Nations Unies à Vienne;

- d) Assurer la représentation de l'ONU aux réunions et conférences tenues à Vienne;
  - e) Assurer la coordination avec l'ONUDI, l'AIEA et le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires concernant les grandes orientations communes intéressant les entités sises à Vienne;
  - f) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et autres services du Secrétariat au Siège.
- 1.76 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'Office soutiendra activement le Directeur général dans ses fonctions de responsable de l'Office des Nations Unies à Vienne et de Directeur exécutif des programmes de fonds sis à Vienne et renforcera les relations avec le gouvernement du pays hôte, les missions permanentes, les organisations non gouvernementales accréditées, les entités des Nations Unies ayant leur siège à Vienne et autres organisations intergouvernementales.

Tableau 1.23

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 747,6	1 614,9	–	–	1 614,9	45,7	1 660,6
Autres dépenses de personnel	23,7	38,2	–	–	38,2	1,2	39,4
Voyages	48,1	67,2	–	–	67,2	3,3	70,5
Frais généraux de fonctionnement	–	50,1	(14,4)	(28,7)	35,7	1,1	36,8
Dépenses de représentation	9,4	9,3	–	–	9,3	0,2	9,5
Fournitures et accessoires	–	8,7	–	–	8,7	0,2	8,9
Mobilier et matériel	13,2	11,3	14,4	127,4	25,7	0,8	26,5
<b>Total</b>	<b>1 842,0</b>	<b>1 799,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 799,7</b>	<b>52,5</b>	<b>1 852,2</b>

Tableau 1.24

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>					<b>4</b>	<b>4</b>

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.77 Les ressources prévues à cette rubrique (1 614 900 dollars) concernent les postes inscrits au tableau 1.24 ci-dessus.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.78 Les ressources prévues (38 200 dollars) concernent le personnel temporaire (24 600 dollars) et les heures supplémentaires (13 600 dollars). Elles devraient permettre de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et d'engager du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe et à l'occasion des visites du Secrétaire général, de chefs d'État ou de gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires pendant les conférences spéciales et autres réunions extraordinaires dont la responsabilité est confiée au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

*Voyages*

- 1.79 Les ressources demandées (67 200 dollars) devraient permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur général et de ses collaborateurs, notamment : a) à l'occasion de réunions officielles au siège et dans d'autres lieux d'affectation; b) à l'occasion de missions auprès de gouvernements à l'appui d'activités liées aux programmes de fond exécutés à Vienne; c) lorsqu'il représente le Secrétaire général à l'occasion de manifestations spéciales, en particulier celles qui ont lieu en Europe; d) à l'occasion de réunions de conseillers juridiques; et e) à l'occasion de réunions de coordination des organisations non gouvernementales.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 1.80 Les ressources prévues (35 700 dollars) devraient permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique ainsi que du matériel et logiciel nécessaires pour des fonctions de planification, de gestion et de coordination assurées par le Bureau du Directeur général.

*Dépenses de représentation*

- 1.81 Un montant de 9 300 dollars est prévu pour les dépenses engagées à ce titre à l'occasion des visites annuelles des chefs d'État ou de gouvernement, du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires des institutions spécialisées, ainsi que pour les réceptions que donne le Directeur général à l'occasion des grandes conférences et réunions tenues à Vienne.

*Fournitures et accessoires*

- 1.82 Les ressources prévues à ce titre (8 700 dollars) devraient permettre d'acheter des fournitures et des accessoires à des fins protocolaires, notamment du matériel photographique et des fournitures diverses.

*Mobilier et matériel*

- 1.83 Les ressources prévues (25 700 dollars), en augmentation de 14 400 dollars, devraient permettre d'acheter un lecteur optique, un progiciel et une imprimante couleurs (7 400 dollars) et de remplacer deux imprimantes laser et cinq ordinateurs individuels (18 300 dollars).

## 5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi

1.84 L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/220, a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Il est proposé, dans le cadre de l'application de cette résolution, de renforcer le budget administratif de l'Office des Nations Unies à Nairobi et notamment de créer le Bureau du Directeur général au titre du chapitre 1. Le Bureau du Directeur général, dont la création est proposée, assumerait des fonctions de direction exécutive et de gestion à Nairobi. Les responsabilités du Directeur général se combinent avec celles du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les fonctions du Bureau consistent à :

- a) Assister le Directeur général dans toutes ses fonctions, y compris les tâches spéciales que lui confie le Secrétaire général;
- b) Coopérer avec le gouvernement du pays hôte et assurer les services de protocole pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (CNUEH);
- c) Assurer les services consultatifs juridiques pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE et le CNUEH;
- d) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les services du Secrétariat au Siège.

Tableau 1.25

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	–	–	305,4	–	305,4	39,4	344,8
Autres dépenses de personnel	–	–	24,2	–	24,2	1,5	25,7
Voyages	–	–	49,6	–	49,6	2,4	52,0
Dépenses de représentation	–	–	6,5	–	6,5	1,3	7,8
Fournitures et accessoires	–	–	3,0	–	3,0	0,6	3,6
Mobilier et matériel	–	–	8,0	–	8,0	1,5	9,5
<b>Total</b>	–	–	<b>396,7</b>	–	<b>396,7</b>	<b>46,7</b>	<b>443,4</b>

Tableau 1.26

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	–	<b>1</b>	–	–	–	–	–	<b>1</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	–	<b>1</b>	–	–	–	–	–	<b>1</b>
<b>Total général</b>	–	<b>2</b>	–	–	–	–	–	<b>2</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.85 Il est proposé de créer deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 d'agent local). Le poste P-5 proposé permettrait de recruter un conseiller juridique qui s'occuperait également des questions de protocole et de liaison, le cas échéant. Le poste d'agent local permettrait de recruter une personne chargée d'exécuter les travaux de secrétariat du conseiller juridique.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.86 Les ressources prévues à ce titre (24 200 dollars) concernent le personnel temporaire (21 500 dollars) et les heures supplémentaires (2 700 dollars). On ne dispose encore d'aucune donnée d'expérience pour ce qui est du fonctionnement de l'Office à Nairobi. Pour pouvoir disposer d'une plus grande souplesse lors du recrutement du personnel, des ressources ont été prévues au titre du personnel temporaire qui correspondent au coût annuel d'un agent local. Le montant prévu au titre des heures supplémentaires doit couvrir le coût des heures de travail effectuées en sus de l'horaire normal.

*Voyages*

- 1.87 Les ressources prévues (49 600 dollars) devraient permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur général et de son conseiller juridique lorsqu'ils se rendent au Siège et dans d'autres lieux d'affectation afin d'y participer à des réunions ainsi que les frais de voyage du Directeur général lorsqu'il représente le Secrétaire général à certaines manifestations.

*Dépenses de représentation*

- 1.88 Les ressources prévues (6 500 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des réceptions données à l'occasion des grandes conférences et réunions tenues à Nairobi ou des visites de représentants de haut niveau des gouvernements et d'autres organismes du système des Nations Unies et du Secrétaire général.

*Fournitures et accessoires*

- 1.89 Les ressources prévues à cette rubrique (3 000 dollars) devraient permettre de couvrir le coût de la papeterie et des fournitures nécessaires au personnel de l'Office.

*Mobilier et matériel*

- 1.90 Les ressources prévues (8 000 dollars) devraient permettre d'acquérir des ordinateurs individuels et le logiciel y afférent.

## 6. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba

- 1.91 Le Secrétaire général, dans son «Agenda pour la paix», a souligné que la diplomatie préventive et la recherche de la paix étaient les façons les plus efficaces pour l'Organisation des Nations Unies de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et partant, de prévenir les souffrances et la destruction qui sont le résultat inévitable de différends dégénéralant en conflits armés.
- 1.92 Afin de renforcer la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et du développement, il a été proposé dans le cadre du chapitre 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, de créer un Bureau de liaison à Addis-Abeba. Des ressources ont été mises à la disposition du Bureau grâce au redéploiement d'un poste D-1 et à la conversion d'un poste d'agent des services généraux du Département des affaires politiques en poste d'agent local. L'Assemblée générale, au paragraphe 23 de la section III de sa résolution 52/220, a décidé que le Bureau de liaison d'Addis-Abeba, qu'il était proposé de créer au paragraphe 2.50 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, serait un bureau des Nations Unies à Addis-Abeba et, en tant que tel, transféré du chapitre 2A au chapitre 1A du projet de budget-programme. En conséquence, le Bureau continue d'apparaître dans le cadre du présent chapitre.
- 1.93 Les fonctions du Bureau, telles que définies dans l'annexe II à la résolution 52/220, sont de :
- a) Faciliter l'échange d'informations et la coordination des initiatives et efforts dans les domaines de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix, ainsi que dans le processus de démocratisation en Afrique et, à cet égard : suivre de près les délibérations du Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA et informer le Siège des initiatives politiques présentant un intérêt pour l'Organisation des Nations Unies qui seraient examinées par le Mécanisme; assurer la liaison avec la Division du règlement des conflits de l'OUA et le Département des affaires politiques dans son ensemble en vue de renforcer la coopération touchant certaines questions politiques d'intérêt primordial pour l'Organisation des Nations Unies et l'OUA; épauler les représentants spéciaux communs Organisation des Nations Unies/OUA dans leurs activités;
  - b) Coordonner l'exécution des programmes de coopération arrêtés entre les organismes des Nations Unies et l'OUA lors des réunions annuelles entre leurs secrétariats;
  - c) Représenter le Département, selon que de besoin, aux réunions organisées par l'OUA sur la question à Addis-Abeba.
- 1.94 Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1197 (1998) du 18 septembre 1998, s'est félicité de la création au sein de l'OUA d'un bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive et prié instamment le Secrétaire général d'envisager les moyens de renforcer l'efficacité de ce bureau et la possibilité d'affecter des officiers de liaison aux opérations de maintien de la paix de l'OUA et d'organisations sous-régionales en Afrique qui sont autorisées par le Conseil. Dans sa résolution 53/91 du 7 décembre 1998, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait récemment décidé de créer un bureau de liaison avec l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba.
- 1.95 Suite à l'adoption de la résolution 1197 (1998) du Conseil de sécurité et de la résolution 53/91 de l'Assemblée générale, deux postes supplémentaires financés par des fonds extrabudgétaires (1 P-5 et 1 d'agent des services généraux) ont été mis à la disposition du Bureau de liaison par le Bureau de coordination des affaires humanitaires. Le poste P-5 financé par des fonds extrabudgétaires sera pourvu par un conseiller humanitaire hors classe qui servira d'agent de coordination pour les questions humanitaires. Ces postes sont inscrits au chapitre 25, Aide humanitaire, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.
- 1.96 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Bureau coordonnera et harmonisera les politiques et activités intéressant tant l'Organisation des Nations Unies que l'OUA, en particulier le Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA; appuiera les activités des envoyés et représentants spéciaux

du Secrétaire général dans leurs activités auprès de l'OUA; représentera le Secrétariat; et informera l'OUA des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour tenter de résoudre les aspects humanitaires des crises en Afrique.

Tableau 1.27

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	–	313,0	–	–	313,0	5,6	318,6
Autres dépenses de personnel	–	–	6,0	–	6,0	0,2	6,2
Voyages	–	–	36,9	–	36,9	1,8	38,7
Frais généraux de fonctionnement	–	–	23,8	–	23,8	1,2	25,0
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>313,0</b>	<b>66,7</b>	<b>21,3</b>	<b>379,7</b>	<b>8,8</b>	<b>388,5</b>

Tableau 1.28

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Autres catégories</b>								
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Postes*

- 1.97 Les ressources prévues à cette rubrique (313 000 dollars) concernent les postes inscrits au tableau 1.28 ci-dessus.

*Autres dépenses de personnel*

- 1.98 Les ressources prévues à cette rubrique (6 000 dollars) concernent le personnel temporaire et devraient permettre de recruter un chauffeur pour le responsable du Bureau.

*Voyages*

- 1.99 On prévoit en moyenne quatre voyages par an pour un coût d'environ 36 900 dollars. Il s'agit des déplacements du responsable du Bureau lorsqu'il devra représenter l'Organisation des Nations Unies aux réunions de l'OUA, notamment celles de l'Organe central, et se rendre au Siège pour des réunions sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et les organisations sous-régionales.

*Frais généraux de fonctionnement*

1.100 Il est prévu que la plupart des services communs seront fournis par la CEA. Les ressources prévues à cette rubrique (23 800 dollars) concernent les transports locaux.

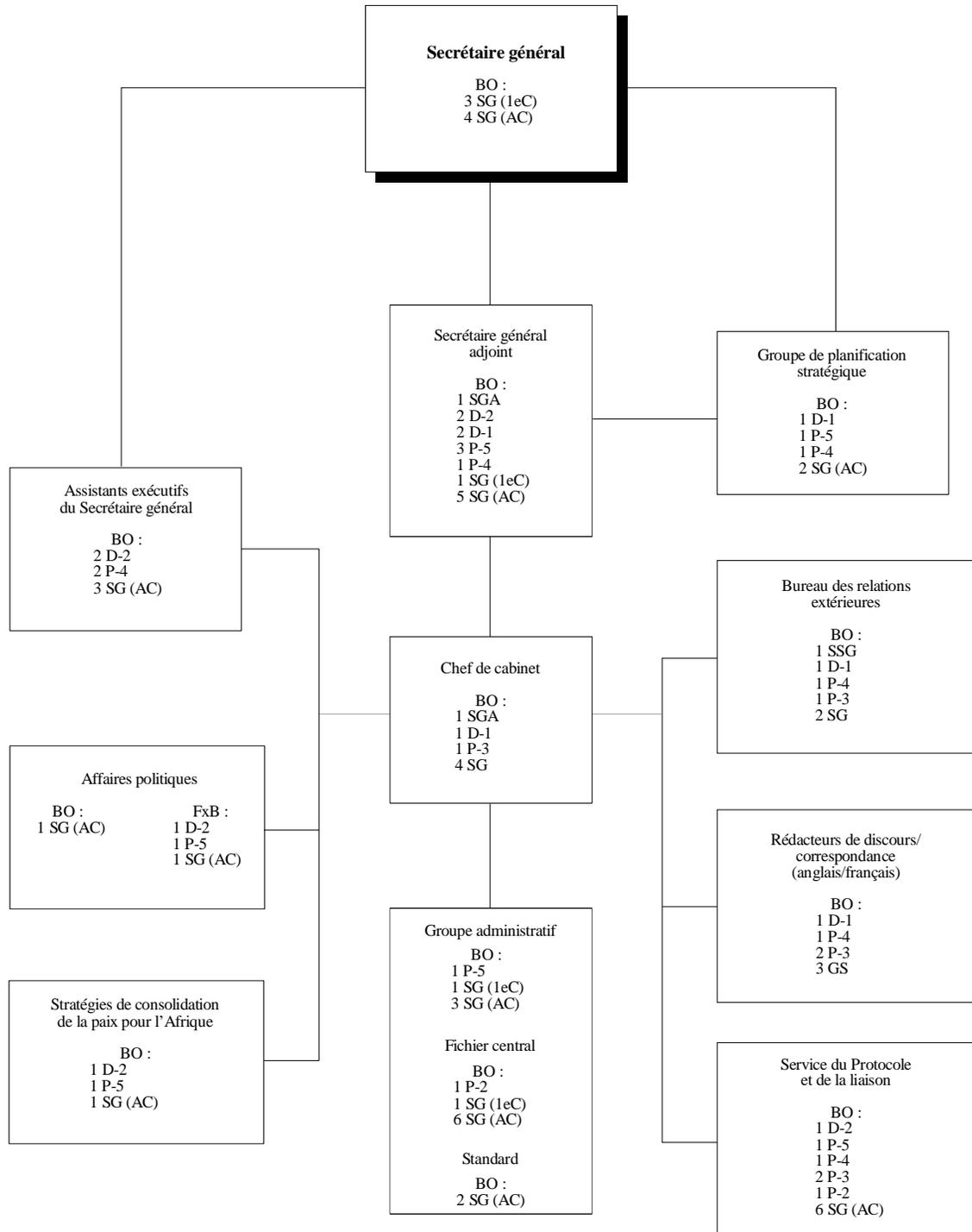
Informations portant sur l'utilisation des experts de l'ONU susceptibles de fournir des avis indépendants dans des domaines tels que la diplomatie préventive, le maintien de la paix, la reconstruction, le relèvement et le développement, les communications et la réforme administrative et financière (par. I.17).	Les connaissances spécialisées existant au sein de l'Organisation continuent d'être régulièrement utilisées par les départements concernés, notamment les comités exécutifs. Le recours à des experts extérieurs est nécessaire pour certaines questions que le Secrétariat n'aborde pas couramment; les consultants recrutés le sont pour leur expérience de telle ou telle région ou tel ou tel pays ou les méthodes et conseils novateurs qu'ils peuvent fournir sur des questions dont est saisie l'Organisation dans son ensemble.
---	---

Tableau 1.29

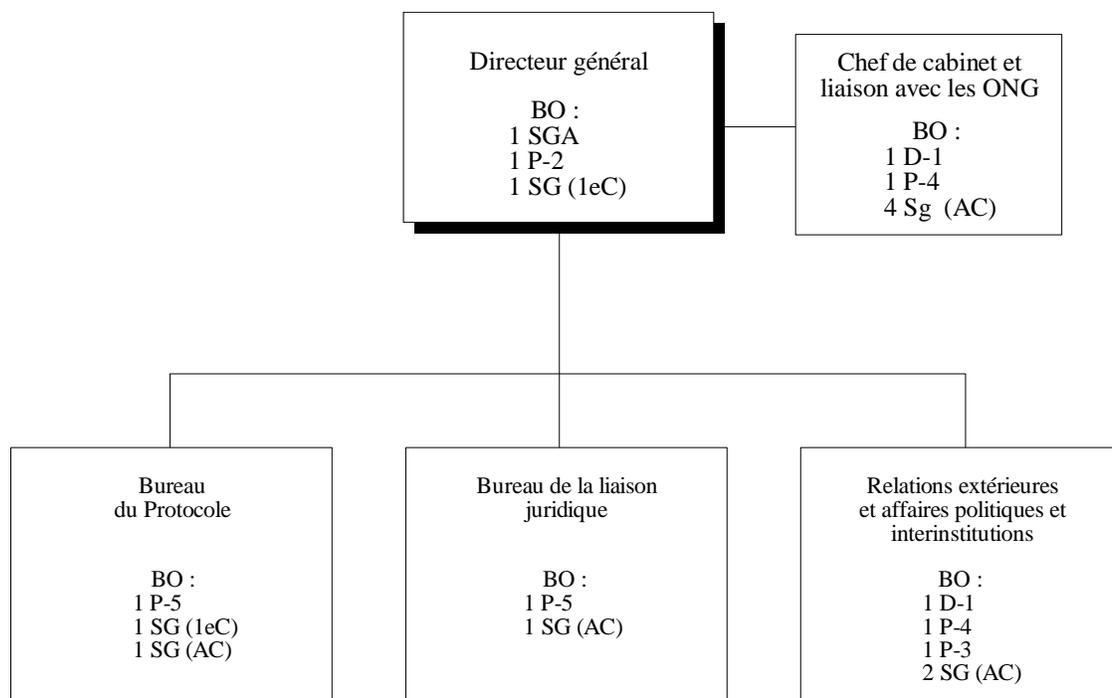
**Résumé des mesures prises en application des recommandations des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises en application de la recommandation</i>
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/52/7 (chap. II, Part I)]</b>	
En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, il faudrait indiquer la provenance et l'utilisation des fonds, par exemple : opérations de maintien de la paix, PNUD, etc. À l'avenir, le texte explicatif relatif aux ressources extrabudgétaires devrait être plus précis. Des expressions telles que «projets opérationnels», «autres dépenses» et «services contractuels» devraient être expliquées avec plus de précision (par. I.2).	Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 comprend des explications claires concernant les ressources extrabudgétaires, ainsi que des précisions sur les différents éléments inclus dans chaque catégorie de ressources extrabudgétaires et sur les dépenses correspondantes.

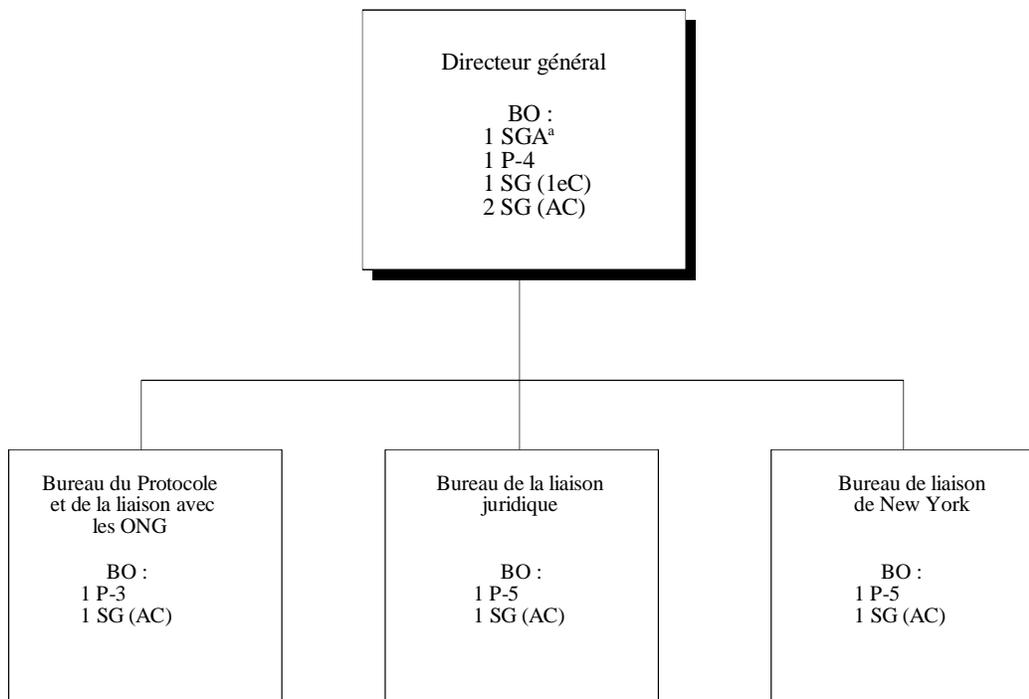
## Cabinet du Secrétaire général Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



**Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève  
Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**

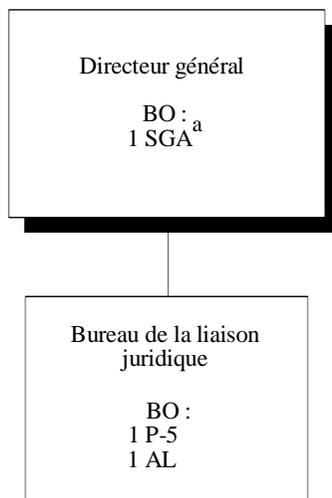


## Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



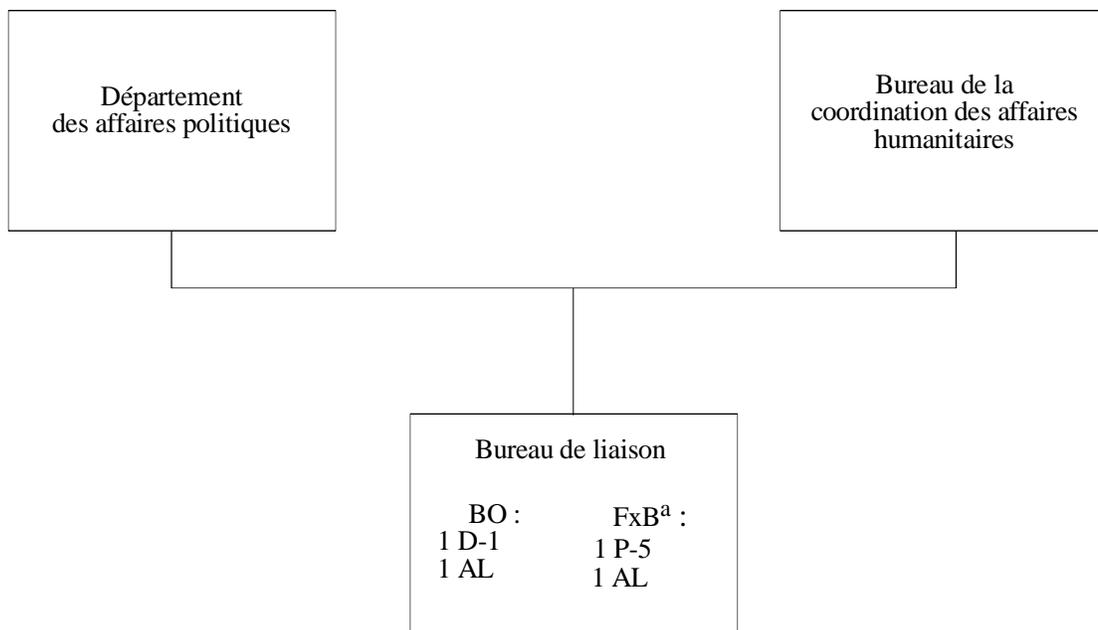
<sup>a</sup> Le poste de Secrétaire général adjoint est imputé au chapitre 15, Contrôle international des drogues.

**Office des Nations Unies à Nairobi**  
**Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001**



<sup>a</sup> Le poste de Secrétaire général adjoint est imputé au chapitre 12, Environnement.

### Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



<sup>a</sup> Figure au chapitre 25, Aide humanitaire.